

Gaëtan Clément
2000/01/01

«Élève» ou «étudiant» — «enseignant» ou «professeur»?

Capsule linguistique

Les jeunes gens à qui nous enseignons sont-ils des *élèves* ou des *étudiants* ? Nous-mêmes, qui leur enseignons, sommes-nous des *enseignants* ou des *professeurs* ?

Il n'existe pas beaucoup de synonymes parfaits en français, et la terminologie pour désigner maître et élève en est une bonne illustration. Il existe des nuances sémantiques réelles entre *élève*, *étudiant*, *écolier* et entre *professeur*, *enseignant* et *instituteur*.

Élève

Élève peut être un terme générique ou un terme spécifique. Comme terme générique, il désigne toute personne qui étudie, sans égard à l'ordre dont il fait partie (primaire, secondaire, universitaire). Comme terme spécifique, il désigne celui ou celle qui fréquente l'école secondaire.

Écolière, écolier

Écolier est un terme spécifique réservé aux élèves qui fréquentent l'école primaire. Cependant, on emploiera *élève* pour désigner l'adulte qui fréquente la même école.

Étudiante, étudiant

Étudiant est un terme spécifique qui était, jusqu'à récemment, réservé uniquement à la personne qui étudie à l'université. Depuis 1993, l'Office de la langue française a statué que *étudiant* s'applique à tout élève qui fréquente une institution postsecondaire. C'est avec raison, par exemple, qu'on parle de l'*Association des étudiants et étudiantes du collège de Valleyfield*.

Cégépienne, cégépien

Cégépien désigne un étudiant qui fréquente un cégep, uniquement si on considère cet étudiant *du point de vue de son appartenance*. Considéré *du point de vue de son programme d'études ou de l'enseignement qu'il reçoit*, ce cégépien devient alors *étudiant*. On peut aussi remplacer *cégépien* par *collégien*.

Apprenante, apprenant

Malgré notre grande réticence devant cette création récente, signalons que le terme *apprenant* est inscrit dans le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Rénaud Legendre. On ne le trouve ni dans le *Larousse*, ni dans *Le Robert*, ni dans le *Multidictionnaire*. Ce sont les services de formation continue des collèges et des universités qui en sont les plus friands et qui s'en font les farouches défenseurs. Il n'empêche qu'on doit en restreindre l'usage. Comparons :

L'autobus était rempli de joyeux étudiants qui chantaient.

L'autobus était rempli de joyeux apprenants qui chantaient (!)

Enseignante, enseignant

Enseignant est un terme générique qui désigne toute personne dont la profession est d'enseigner, qu'elle pratique à l'intérieur des ordres d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur. Ainsi, les instituteurs et les professeurs sont des enseignants, ils font partie du personnel enseignant.

Institutrice, instituteur

Instituteur^[1]

désigne la personne qui enseigne les matières générales dans une école primaire. Elle enseigne toutes les matières : français, mathématiques, géographie, etc. Par contre, la personne qui, au primaire, enseigne une seule discipline, pour laquelle elle est spécialisée, est appelée *professeur* ou *professeure* (professeur de musique, de dessin, de gymnastique).

Professeure, professeur

Professeur désigne toute personne spécialisée dans l'enseignement d'une discipline, d'un art, d'une technique. Par le fait même, le terme désigne toute personne qui enseigne dans un établissement secondaire, collégial ou universitaire. Il s'abrège en *pr*, *pre*, *prs*, *pres* (sans point) et, familièrement, en *prof* (sans point non plus).

Formatrice, formateur

Formateur relève du domaine de la formation continue. Il désigne toute personne dont le rôle est d'animer, de guider, de conseiller et d'évaluer l'adulte dans son processus de formation.

Éducatrice, éducateur

Éducateur est plus général que les termes précédents. Il désigne une personne qui contribue à l'éducation d'autres personnes.

Éducatrice spécialisée, éducateur spécialisé

Éducateur spécialisé désigne une personne qui travaille auprès des enfants ou des adolescents en difficulté dans un établissement d'enseignement ou de rééducation.



1

Très répandu en France, le terme *instituteur* est peu employé au Québec, pour ne pas dire jamais. On lui attribue — à tort — une connotation péjorative, qui se traduirait comme une diminution du prestige attaché à la profession. [Retour](#)



Gaëtan Clément